Le 1er juin 2016

CISSS de Nom de la région   
Coordonnées

**Objet : Demande de moratoire sur le transfert de personnel des CLSC vers les GMF**

Madame,

Monsieur,

Au cours des dernières semaines, plusieurs professionnel-les ont reçu des avis concernant leur transfert des CLSC vers les GMF. D’ailleurs, ces transferts interviennent alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié, en novembre dernier, son « Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille ».

Face à des délais de transfert irréalistes, plusieurs CISSS ont pris la décision de reporter le transfert des professionnels. À notre avis, ces reports nous invitent à tenir une réflexion plus large sur le transfert des ressources vers les GMF. C’est pourquoi nous vous demandons d’instaurer un moratoire qui nous permettra d’évaluer les conséquences d’un tel transfert, aussi bien sur l’autonomie professionnelle des professionnels que sur la prestation de services à la population.

Ce temps d’arrêt nous apparaît nécessaire alors que de plus en plus de voix appellent à la prudence. En effet, dans les dernières semaines, plusieurs révélations sur la place publique démontrent que ces transferts auraient des conséquences négatives sur l’avenir des CLSC et sur l’accès aux services pour la population. Parmi ces effets pour la population, notons par exemple le fait que seuls les patients ayant un médecin de famille inscrit dans le GMF pourront recevoir des services des professionnels transférés. Un moratoire nous apparaît être une solution permettant d’évaluer les impacts de ces transferts.

Les services qui sont actuellement donnés par le personnel des CLSC répondent aux besoins de la population en misant sur une approche multidisciplinaire qui permet à chaque membre du personnel de mettre ses compétences au service des usagères et usagers. À notre avis, le transfert vers les GMF compromet l’autonomie professionnelle en plaçant la pratique de ces professionnels sous l’autorité fonctionnelle des médecins. Nombre de cas traités actuellement dans les CLSC démontrent que l’approche multidisciplinaire permet de répondre rapidement et efficacement aux problèmes divers des usagers.

Aussi, le non-remplacement du personnel transféré et le financement public de cliniques privées offrant l’accès à des services de première ligne sont autant de considérations qui nous interpellent sur les impacts des transferts sur l’avenir des CLSC.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de mettre en place un moratoire sur le transfert de personnel des CLSC vers les GMF.

Nous demeurons disponibles pour discuter avec vous de cette question préoccupante.

Nom du syndicat